

Le 17 Mars 2014

Monsieur le Président de VIVA

Cher Monsieur

Ayant pris la connaissance de votre demande d'engagement pour des mesures prioritaires contre les inondations je tiens à vous faire part de mes remarques

La résolution de la problématique inondations de la basse vallée de l'Argens est une question qui nécessite la prise en compte de plusieurs critères techniques, Hydrauliques, océanographiques, climatologiques, environnementaux, économiques, et humains.

- 1) Sur le premier point énoncé, la mairie de PUGET sur ARGENS a déjà réalisé plus de 500 mètres de recalibrage de caniveaux pluviaux. Le nettoyage du Gabron sur 5 km est régulièrement effectué chaque année au printemps. Nous avons retiré plus de 100 mètres cubes de gravats dans le lit mineur de la « Vernède » et nous avons amélioré les écoulements naturels des cours d'eau en extrayant plus de 800 mètres cubes d'embâcles, de bois mort et d'arbres.

En ce qui concerne le curage et le recalibrage des cours d'eau cela représente des contraintes techniques qui demandent des études approfondies afin de pouvoir effectuer des actions pérennes.

- 2) Pour la sécurisation des zones sensibles, la commune qui s'est engagé auprès de l'Atelier National des Territoires en mutations soumis à risques. Nous soutiendrons cette démarche qui prendra en compte toutes les contraintes liées aux risques inondations.
- 3) L'aménagement des seuils sur l'Argens a été pris en charge par les services de la DDTM, de l'ONEMA, des bureaux d'études mandatés par le Syndicat de l'Eau du Var Est pour le réaménagement du seuil du « Verteil » qui est en cours de réalisation. Tous ces points doivent être pris en compte et coordonnés par le PAPI.
- 4) L'embouchure de l'Argens fait l'objet d'études très complexes dans la cadre du PAPI qui aboutiront à une solution pérenne sur la mer.
- 5) Pour les déchets du bâtiment et autres type de déchets il existe des centres de traitements actifs qui demandent aux entrepreneurs une meilleure gestion internes des déchets que produit cette activité.
- 6) Il faudrait également un plus grand civisme de la part des propriétaires de terrains afin qu'ils n'acceptent pas l'accès à ces déchets, d'autant que se sont les propriétaires qui sont verbalisés par les services de l'état de l'environnement et de l'urbanisme.
- 7) Le cofinancement de toutes ces opérations se concrétisera avec la création du futur **Syndicat Mixte de l'ARGENS** par des subventions de l'Etat, l'Europe, les Régions, l'Agence de l'EAU dans la cadre du grand cycle de l'eau.

Monsieur, les Maires des communes du Bassin versant de l'ARGENS ne peuvent maîtriser les actions que représentent dans leur globalité les zones à risques d'inondations, compte tenu des enjeux très important : économiques, humains, écologiques qui dépassent très largement les possibilités que peuvent avoir les Maires de chaque commune.

La commune de PUGET sur ARGENS a pris un engagement depuis plusieurs années en soutenant l'action du Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations dirigé par le Conseil Général du VAR par le biais du SIACIA qui est Maître d'ouvrage de l'action 28, correspondant à la basse vallée de l'ARGENS, nous soutenons également l'action de l'Atelier National des territoires en mutations soumis au risques d'inondations dirigé par les Ministères du Logement et de l'Environnement.

Nous soutenons aussi l'action de l'association des propriétaires riverains de la « Vernède », ainsi que celle de l'association « VIVA ».

Très cordialement à vous

Paul BOUDOUBE

Maire de Puget sur Argens, 2^{ème} Vice-Président de la CAVEM